



LYCEE JEANNE D'ALBRET

Saint-Germain-en-Laye

www.lyc-albret-st-germain-laye.ac-versailles.fr

*Service Intendance
Restauration scolaire*



REMBOURSEMENT ET ETAT DES PORTEFEUILLES

Pour les élèves restant scolarisés dans l'établissement, le reliquat du solde de leur carte de cantine est automatiquement **reporté sur l'année scolaire suivante**.

→ *Merci cependant de veiller à disposer d'un minimum de 50 € sur votre compte à la rentrée prochaine.*

Les élèves en fin de cursus scolaire doivent prévoir très exactement le nombre de repas à prendre **avant leur départ définitif du lycée**.

Les soldes restants sur les comptes après le départ des élèves sont remboursables sous réserve d'une **demande écrite formalisée par le responsable légal** et la production d'un **RIB original de banque au format PDF**.

Merci de penser à rappeler les noms et prénoms de l'élève concerné.

→ *Cette démarche est à transmettre par email à l'adresse suivante :*
caroline.abos@ac-versailles.fr

Aucun remboursement d'une somme créditée au compte de l'élève n'est effectué en cours d'année scolaire (sauf départ)